



ACADÉMIE  
DES SCIENCES  
INSTITUT DE FRANCE

Juin 2023

Proposition de contribution de  
l'Académie des sciences à la mission  
confiée par Madame la Ministre de  
l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche à Monsieur le Professeur  
Philippe Gillet



## SOMMAIRE

---

Liste des contributeurs	4
<hr/>	
1. Redonner aux conseils scientifiques la place qui doit être la leur dans la stratégie de la recherche	6
<hr/>	
2. Développer le soutien de base pour une politique scientifique au niveau local	6
<hr/>	
3. Ouvrir les profils de recrutement pour répondre aux enjeux actuels de la recherche	6
3.1 Amplifier le recrutement de profils interdisciplinaires	7
3.2 Ouvrir les profils de recrutement à l'expérience industrielle et mieux gérer la contribution des ingénieurs à la recherche	7
<hr/>	
4. Améliorer les conditions de recrutement et les premières années d'activité des recrutés	7
4.1 Recrutement des universitaires, chercheuses et chercheurs : articulation des échelles nationale et locale	7
4.2 Améliorer les conditions des premières années d'activité des personnels recrutés	7
<hr/>	
5. Libérer le temps des universitaires, chercheuses et chercheurs des tâches administratives	8

---

### Quelques références publiées par l'Académie des sciences et citées ci-après

2019 : Contribution de l'Académie des sciences à la préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche - 15 mai 2019 (academie-sciences.fr)	6
2022 : Pour une nouvelle politique de la recherche ! Rapport de l'Académie des sciences - Paris, 25 mars 2022	9

---

# LE GROUPE DE TRAVAIL

## Académiciennes et académiciens présentés par sections de l'Académie des sciences :

### Biologie humaine et sciences médicales

Dominique COSTAGLIOLA - Directrice de recherche émérite à l'Inserm

Alain FISCHER - Professeur émérite au Collège de France, Chaire de médecine expérimentale. Président de l'Académie des sciences

### Biologie intégrative

Antoine TRILLER - Directeur de l'Institut de Biologie de l'ENS de Paris. Secrétaire perpétuel 2<sup>e</sup> division

Francis-André WOLLMAN - Directeur de recherche émérite au CNRS

### Biologie moléculaire et cellulaire, génomique

Éric KARSENTI - Directeur de recherche émérite au CNRS, Visiting Scientist de l'EMBL

### Chimie

Pierre BRAUNSTEIN - Directeur de recherche émérite au CNRS

Bruno CHAUDRET - Directeur de recherche émérite au CNRS

Marc FONTECAVE - Professeur au Collège de France - Chaire de Chimie des processus biologiques

### Mathématique

Étienne GHYS - Directeur de recherche émérite au CNRS. Secrétaire perpétuel 1<sup>ère</sup> division

### Physique

Jacqueline BLOCH - Directrice de recherche au CNRS

Lydéric BOCQUET - Directeur de recherche au CNRS

Pascale SENELLART - Directrice de recherche au CNRS

### Sciences de l'univers

Françoise COMBES - Professeur au collège de France, Chaire Galaxies et cosmologie.

Vice-présidente de l'Académie des sciences

Claude JAUPART - Professeur émérite à l'Université Paris Cité et Institut de Physique du Globe de Paris

### Sciences mécaniques et informatiques

Gérard BERRY - Professeur émérite au Collège de France, Chaire Algorithmes, machines et langages

Claire MATHIEU - Directrice de recherche au CNRS. **Présidente du Groupe de travail**

Nicolas MOËS - Professeur à l'École Centrale de Nantes

## Secrétariat éditorial :

Juliette ROCHET - Directrice des Comités, avis et rapports de l'Académie des sciences

Florent GOZO - Adjoint à la Directrice

"L'Académie des sciences a souhaité apporter sa contribution à la mission confiée par Madame la Ministre Sylvie Retailleau à Monsieur Philippe Gillet concernant l'évolution souhaitable de l'écosystème de la recherche en France. Pour ce faire, elle a mis en place un groupe de travail (GT), représentatif de ses différentes sections et des organismes et établissements de recherche français, afin de formuler un certain nombre de recommandations, dans la lignée de ses précédentes prises de position sur ce thème. L'étude menée par le GT n'est pas exhaustive mais met en avant des éléments saillants pour nourrir la réflexion du groupe présidé par Philippe Gillet à qui ce présent texte a été transmis le 2 juin 2023.

Dans ce texte, l'Académie des sciences rappelle que la recherche est avant tout l'œuvre de personnes, les financements viennent à l'appui du travail de recherche et l'administration est au service de cette recherche.

Ses propositions concernent :

- le rôle des conseils scientifiques ;
- la politique scientifique au niveau local ;
- les profils et modalités de recrutements ainsi que le déroulement des premières années de recherche ;
- la répartition des rôles entre les personnels administratifs et les universitaires, chercheuses et chercheurs".

---

Claire Mathieu

Présidente du Groupe de travail  
de l'Académie des sciences

2023



ACADÉMIE  
DES SCIENCES  
INSTITUT DE FRANCE



## 1. Redonner aux conseils scientifiques la place qui doit être la leur dans la stratégie de la recherche

Placés aux côtés des directions exécutives des institutions de recherche de notre pays (Universités, EPST, EPIC), les Conseils scientifiques ont la fonction exclusive d'éclairer les décisions à prendre. Leur composition doit être à la hauteur de cette fonction, en alliant compétence scientifique irréprochable, connaissance du terrain et légitimité pour les communautés scientifiques concernées. Pourtant, l'expérience montre que la consultation des Conseils scientifiques est souvent insuffisante, privant les collectifs de recherche de leurs réflexions.

### Recommandations : La consultation des Conseils scientifiques :

- Est impérative pour la réflexion sur les priorités thématiques proposées par les opérateurs de recherche comme par les agences de financement de la recherche.
- Est vivement souhaitable pour la définition des profils des nouvelles catégories de personnel de recherche, comme les « CDI de mission » ou les « Chaires de Professeur Junior », quant à leurs conditions d'implantation et aux priorités thématiques qui leur sont associées

## 2. Développer le soutien de base pour une politique scientifique au niveau local

Les crédits alloués par les organismes de recherche et les Universités au soutien de base des laboratoires se sont considérablement réduits au cours des 30 dernières années. Pourtant, ils sont déterminants pour la mise en place d'une véritable politique scientifique au niveau local. C'est en effet au niveau des UMR (ou structures équivalentes) que doit pouvoir se définir, en concertation avec les organismes de rattachement,

une politique scientifique de moyen et long termes afin de maintenir et conforter les domaines d'excellence reconnus et d'assurer l'émergence de nouveaux champs de recherche, disciplinaires et interdisciplinaires, garants de leur attractivité actuelle et future.

### Recommandation :

- Comme recommandé à plusieurs reprises par l'Académie des sciences au cours des dernières années<sup>1</sup>, le soutien de base des laboratoires doit être accru de façon très significative afin de leur permettre de déployer une politique scientifique ambitieuse en concertation avec leurs organismes de rattachement, sans réduire pour autant la dotation de l'ANR.

## 3. Ouvrir les profils de recrutement pour répondre aux enjeux actuels de la recherche

### 3.1 Amplifier le recrutement de profils interdisciplinaires

Les thèmes de recherche à l'interface entre disciplines ou transversaux au sein même d'une discipline sont en forte croissance et certains concernent aujourd'hui des domaines stratégiques. Pour mener une politique de recherche moderne, les recrutements académiques doivent ainsi intégrer des talents aux profils variés. L'organisation en silos thématiques du système de recrutement français représente un frein à l'interdisciplinarité, voire à la transversalité au sein d'une même discipline. Les postes interdisciplinaires restent trop minoritaires.

### Recommandations :

- S'appuyer sur des comités de recrutements au spectre large au sein d'une même discipline.
- Proposer autant que possible des postes transversaux ainsi que des postes interdisciplinaires.

### 3.2 Ouvrir les profils de recrutement à l'expérience industrielle et mieux gérer la contribution des ingénieurs à la recherche

L'identification des thématiques actuelles où une forte accélération applicative est attendue exige une plus grande fluidité des carrières entre parcours académique et industriel afin de maintenir un lien fort entre recherche et applications et de garder le vivier essentiel à la fois à la recherche de long terme et à la formation universitaire indispensable sur ces thématiques. La réactivité des systèmes de recherche serait aussi améliorée par la valorisation du rôle des ingénieurs de recherche qui y prennent part. Le système actuel ne permet pas cette fluidité.

### Recommandations :

- Mettre en place une politique volontariste de recrutement de personnels industriels dans le monde académique. L'expérience de recherche industrielle doit être reconnue comme une richesse.
- Mettre en place un nouveau type de profil de recrutement permettant d'allier activité d'enseignement et activité de recherche mixte université/entreprise.
- Inciter les ingénieurs de recherche à participer à certains enseignements.
- Rapprocher les gestions de carrière des ingénieurs de recherche et des chargés de recherche.

## 4. Améliorer les conditions de recrutement et les premières années d'activité des recrutés

### 4.1 Recrutement des universitaires, chercheuses et chercheurs : articulation des échelles nationale et locale

Qu'ils concernent les universitaires ou les chercheuses et chercheurs, les recrutements des nouveaux personnels doivent garantir l'excellence scientifique, permettre une vigilance sur les questions de parité et, plus généralement, lutter contre les biais. Universitaires et chercheuses-chercheurs étant soumis à des réalités différentes, les processus de leurs recrutements doivent cependant suivre des processus distincts, dans une bonne articulation des niveaux national et local.

### Recrutement des maitres de conférences dans les Universités

Les recrutements de maîtres de conférences (MCF) pour les composantes universitaires doivent permettre de s'adapter à des besoins en enseignement et en recherche pouvant varier selon les contextes locaux. Or le statut national de MCF, qui prévoit un équilibre strict et figé entre activités d'enseignement et de recherche, peut ne pas correspondre aux besoins particuliers des sites. Ce décalage est générateur de situations déplorables où des universitaires nouvellement recrutés se trouvent débordés par les exigences liées à l'enseignement, au détriment de leur recherche. Il faut garantir la transparence des conditions locales de recrutement et permettre une adaptation des profils aux besoins réels.

### Recommandations :

- Afficher de façon transparente les conditions de recrutement : profil de poste sur les aspects recherche et enseignement, modalités de sélection, conditions professionnelles offertes au futur MCF recruté avec une procédure de validation nationale de ces conditions pour s'assurer que le profil est réaliste, les candidats putatifs nombreux et les conditions appropriées pour le profil recherché.
- Permettre aux Universités d'adapter les profils de postes aux besoins locaux. Ces profils indiqueraient la fraction du temps consacrée à l'enseignement et celle consacrée à la recherche, selon la réalité du site.

### Recrutement des chercheuses et chercheurs dans les EPST

**Choix des domaines de recrutements :** La répartition des domaines de recrutements des chercheuses et chercheurs doit respecter un équilibre entre le soutien des domaines d'excellence déjà identifiés et l'exploration de nouveaux domaines.

### Recommandation :

- Confier le choix des priorités thématiques à une instance nourrie des avis de chercheuses et chercheurs élus (représentatifs de la communauté

1. Voir notamment le rapport -Fontecave et al., 2019 : Contribution de l'Académie des sciences à la préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche - 15 mai 2019 (academie-sciences.fr)

et au fait des réalités du terrain), de chercheuses et chercheurs français et étrangers nommés (pouvant apporter une vision complémentaire des domaines de recherche d'avenir) et de personnels de direction (possédant une vision globale et au fait des réalités et possibilités budgétaires).

**Choix des chercheuses et chercheurs recrutés :**

**Recommandation :**

- Confier le recrutement à un jury national enrichi de membres étrangers reconnus pour leurs compétences, garant d'une large vision des candidatures et d'une évaluation plus objective.

**Affectation des chercheuses et chercheurs aux laboratoires de recherche :** elle doit être pensée en bonne cohérence avec les conditions de site.

**Recommandation :**

- Permettre aux acteurs locaux (Université, EPST, Institut) de jouer leur rôle dans l'affectation : en complément du soutien standard devant être offert à la chercheuse ou au chercheur recruté, ils pourraient proposer un ensemble de moyens (faisant l'objet d'une concertation préalable) accroissant leur attractivité et pouvant inclure notamment des heures d'enseignement.

**4.2 Améliorer les conditions des premières années d'activité des personnels recrutés**

Le système de recherche français est très hétérogène dans les conditions d'accueil qu'il offre : un jeune maître de conférences sera généralement chargé de 192 heures (éq. TD) d'enseignement et de formation dès ses premières années alors que le jeune chargé de recherche (CNRS, CEA, etc.) en sera exempté. Très vite, l'écart des productions de recherche entre ces deux profils se creuse et ce sera souvent déterminant pour toute leur carrière.

**Recommandation :**

- Garantir au nouveau recruté à l'Université d'adapter sa charge d'enseignement à la mise en place des projets de recherche pour lesquels il a été recruté.

Les moyens mis à la disposition des jeunes recrutés, que ce soit à l'Université ou dans les Instituts, sont le plus souvent insuffisants et ne sont pas comparables à ceux mis en place par les pays analogues au nôtre (Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis d'Amérique, etc.).

**Recommandation :**

Accorder un financement substantiel et négocié avec le nouveau recruté pendant trois années pour la mise en place des projets de recherche pour lesquels il a été recruté.

**5. Libérer le temps des universitaires, chercheuses et chercheurs des tâches administratives**

Le monde de la recherche en France souffre actuellement d'un excès de bureaucratie et d'un manque de personnel administratif dans les UMR et les Instituts. Cette situation a conduit à éloigner significativement l'administration des universitaires, chercheuses et chercheurs, qu'ils soient d'EPST, EPIC ou à l'Université. Les conséquences, multiples et différentes selon les champs de recherche, sont invariablement pénalisantes pour l'Institution : délégation de charges administratives de plus en plus lourdes vers les universitaires, chercheuses et chercheurs, erreurs de procédures administratives fréquentes, détérioration des relations avec les fournisseurs, sans compter le sentiment de dépendance des universitaires, chercheuses et chercheurs vis-à-vis de l'administration.

Recommandations<sup>2</sup> :

- Simplifier l'administration de la recherche et mettre fin au mille-feuilles des procédures.
- Rappeler le principe général que les décisions en matière d'enseignement et de recherche doivent être prises, à l'échelon correspondant, par des universitaires, chercheuses et chercheurs, le personnel administratif venant en soutien de ces décisions.
- Au lieu de former les universitaires, des chercheuses et des chercheurs à répondre aux appels d'offre français et européens, former des cadres et cadres supérieurs d'administration capables de prendre en charge tous les aspects autres que le contenu scientifique. L'universitaire, la chercheuse ou le chercheur écrit son projet scientifique et le cadre d'administration s'occupe du reste.

2. Certaines sont déjà énoncées dans un rapport récent de l'Académie des sciences : Pour une nouvelle politique de la recherche ! Rapport de l'Académie des sciences - Paris, 25 mars 2022 (academie-sciences.fr)



ACADÉMIE  
DES SCIENCES

23, quai de Conti - 75006 Paris  
[academie-sciences.fr](http://academie-sciences.fr)